



MAI 2025

TITRES RESTAURANT L'UNSA CD21 VOUS AIDE A MIEUX COMPRENDRE

Les nouvelles modalités relatives aux Titres restaurant viennent de se mettre en place.

L'UNSA CD21 a décidé de vous expliquer clairement le nouveau dispositif, qui contrairement à ce que certains syndicats ont pu vous laisser entendre, est bénéfique pour TOUS les agents du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

C'est simple : 1 € de valeur faciale en plus pour TOUS + 60 % = du plus (encore faut-il bien comprendre les choses pour être capable de les expliquer clairement).

Vous trouverez ci-après les situations comparées entre les deux dispositifs.

Passage d'un titre restaurant de 7 € à 8 €

Valeur faciale du ticket	7 € (ancienne formule)			8 € (nouvelle formule)
Taux de participation de l'employeur	50%	55%	60%	60%
Participation du Conseil Départemental	3,50 €	3,85 €	4,20 €	4,80 €
Participation de l'agent	3,50 €	3,15 €	2,80 €	3,20 €
Gain de l'agent par mois sur une base de 20 tickets	70 €	77 €	84 €	96 €
Gain de l'agent par an avec 205 tickets restaurants	717,50 €	789,25 €	861 €	984 €

Récapitulatif des gains

Ancienne formule d'un ticket à 7 € avec une participation de l'employeur de :	Nouvelle formule à 8 € Gain par agent par ticket	Gain par agent par an (205 tickets)
50%	+ 1,30 €	+ 266,50 €
55%	+ 0,95 €	+ 194,75 €
60%	+ 0,60 €	+ 123 €

► Pour les agents qui bénéficiaient d'une participation de 60 % :

✓ Ancienne Formule :
Coût par agent = 7 € - 60 % = **2,80 €**

✓ Nouvelle Formule :
Coût par agent avec 1 € de valeur faciale supplémentaire :
8 € - 60 % = **3,20 €** (+ 0,40 €)

1 € - 0,40 € = + 0,60 € par ticket de gain pour l'agent, soit 123 € de gain pour l'agent à l'année (pour 205 tickets/an).

► Pour les agents qui bénéficiaient d'une participation de 55 % :

✓ Ancienne Formule :
Coût pour l'agent = 7 € - 55 % = **3,15 €**

✓ Nouvelle Formule :
Coût pour l'agent avec 1 € de valeur faciale supplémentaire :
8 € - 60 % = **3,20 €** (+ 0,05 €)

1 € - 0,05 € = + 0,95 € par ticket de gain pour l'agent, soit 194,75 € de gain pour l'agent à l'année (pour 205 tickets/an).

► Pour les agents qui bénéficiaient d'une participation de 50 % :

✓ Ancienne Formule :
Coût pour l'agent = 7 € - 50 % = **3,50 €**

✓ Nouvelle Formule :
Coût pour l'agent avec 1 € de valeur faciale supplémentaire.
8 € - 60 % = **3,20 €** (- 0,30 €)

1 € + 0,30 € = + 1,30 € par ticket de gain pour l'agent, soit 266,50 € de gain pour l'agent à l'année (pour 205 tickets/an).

Tableau récapitulatif pour les agents des collègues

(Mercredis sans restauration + jours de permanences)

Ancienne formule valeur faciale à 7€ avec une participation de l'employeur de :	Gain pour l'agent					
	40 h/semaine		41 h/semaine		42 h/semaine	
	Par ticket	Par an avec 58 tickets	Par ticket	Par an avec 54 tickets	Par ticket	Par an avec 48 tickets
50%	3,50 €	203 €	3,50 €	189 €	3,50 €	168 €
55%	3,85 €	223,30 €	3,85 €	207,90 €	3,85 €	184,80 €
60%	4,20 €	243,60 €	4,20 €	226,80 €	4,20 €	201,60 €
Nouvelle formule valeur faciale à 8 € avec une participation de l'employeur pour tous à 60%	4,80 €	278,40 €	4,80 €	259,20 €	4,80 €	230,40 €

Le calcul est réalisé sur la base de 36 mercredis et par rapport au nombre de permanences pour l'année scolaire 2024/2025. Celles-ci peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Pour rappel, actuellement 8 % des agents bénéficient d'une participation à 60 % et 12 % des agents à 55%.

A noter que dans les 80 % des agents qui bénéficient d'une participation à 50 %, les 3/4 relèvent des catégories C et B.

Alors considérer que 80 % des agents de la collectivité font partie des hautes rémunérations, c'est porter du mépris pour ces derniers ou tout simplement méconnaître le Statut de la Fonction Publique Territoriale.

Si certains préfèrent le populisme à l'intérêt général, ce ne sont pas les pratiques de l'UNSA CD21. L'UNSA CD21 représente TOUS les agents du CD21.

JE SOUHAITE REJOINDRE L'UNSA CD21 !



NOUS CONTACTER

► par téléphone : Peggy au 03.80.63.32.95
Sébastien au 03.80.63.32.03

► par mail : unsa.territoiaux21@gmail.com

► internet : <https://unsa-conseildepartemental21.unsa-territoiaux.org>

► nous rendre visite : nos bureaux sont situés au parking Gagnereau (19 Rue Ferdinand de Lesseps - rdc et 1er étage)

Site internet de l'UNSA CD21

<https://unsa-conseildepartemental21.unsa-territoiaux.org>



Syndicat UNSA CD21
19 rue Ferdinand de Lesseps - 21000 Dijon
Web : unsa-cg21.over-blog.com - Facebook : UnsaCD21

